



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-quatre,

Nombre de membres : 11

Le Mercredi 11 décembre 2024 à 11h00,

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 10

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Délibération N°2024-24

Date de convocation : le 05 décembre 2024,

MATIERE : DOMAINES DE
COMPETENCES PAR
THEMES

SOUS-MATIERE : EMPLOI-
FORMATION
PROFESSIONNELLE

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-
LEGUEVAQUES, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL,
Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline
BESSET, Mme Monique CARPENTIER.

PROCURATIONS :

M. Philippe GREFFIER donne procuration à M. Patrick MAUGARD,
Mme Elisabeth ESCAFRE donne procuration à Mme Nicole CATHALA-
LEGUEVAQUES.

OBJET :

**CONVENTION
UNIS.CITE/CCAS 2024-2025
DANS LE CADRE DU
PROGRAMME SOLIDARITE
SENIORS DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE
L'AUDE**

ABSENTE : Mme Catherine BAILLEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Monique CARPENTIER.

Le Conseil Départemental de l'Aude, dans le cadre de sa compétence centrale en matière de solidarité humaine et plus spécifiquement en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, a engagé un partenariat avec Unis-Cité dans le cadre du programme national « service civique solidarité senior ».

Unis Cité est une association qui a pour mission d'organiser et de promouvoir le service civique des jeunes dans plusieurs domaines (environnement, humanitaire...) dont celui de la solidarité avec le double objectif de lutter contre l'isolement des jeunes et des aînés en privilégiant la solidarité intergénérationnelle.

Pour la seconde année consécutive, le CCAS a souhaité être partie prenante de ce dispositif, porté par le Conseil Départemental de l'Aude, en signant une convention avec Unis-Cités pour définir les conditions dans lesquelles Unis-Cité et le CCAS de Castelnaudary, et en particulier la Résidence Autonomie Pierre Estève, mettront en place leur partenariat et fixeront les engagements respectifs de chacune des parties dans le cadre du programme Solidarité Séniors.

Le programme Solidarité Séniors est soutenu financièrement par le Conseil Département de l'Aude et l'AGIRCC ARCO. Ainsi, l'intervention des deux services civiques n'implique aucun coût financier pour le CCAS.

Ainsi, depuis le 13 novembre 2024 et jusqu'au 20 juin 2025, deux services civiques, interviendront principalement à la Résidence Pierre Estève dans le cadre d'actions menées en faveur de la lutte

contre l'isolement social des seniors à travers des visites de convivialité à domicile (matin) et des ateliers collectifs (l'après-midi). Certaines visites à domicile seront faites en partenariat avec l'Association Les Petits Frères des Pauvres. Elles sont présentes à la résidence les mercredis, jeudi, vendredi sauf durant les vacances scolaires de Noël ainsi qu'en cas d'absences exceptionnelles pour formations.

Cette convention définit les engagements des deux intervenants :

- Pour Unis-Cités :
 - le portage juridique et administratif de l'ensemble du programme,
 - le recrutement, la formation, et le suivi général des jeunes volontaires,
 - le suivi mensuel avec la Directrice des Solidarités.

- Pour le CCAS :
 - La communication auprès des résidents et du personnel de la résidence Pierre Estève et des seniors de la commune relevant de ce dispositif,
 - La communication avec la coordinatrice d'Unis Cité sur les éventuelles difficultés des jeunes ainsi que la participation aux réunions mensuelles.

Unis-Cité et le CCAS s'engagent à coopérer et à valoriser leur partenariat dans la couverture médiatique des actions réalisées.

En termes de responsabilité et d'assurance, les jeunes restent sous la responsabilité de l'association Unis-Cité durant tous les temps où ils sont en Service Civique.

Chacune des parties s'engage à respecter les différents articles de la convention. Le non-respect d'un des articles de la convention par l'une des parties doit faire l'objet d'une concertation et peut entraîner l'annulation de la convention. En dernier lieu, chaque partie pourra dénoncer la convention sous réserve que la partie concernée motive et notifie sa demande par écrit 1 mois avant le terme de la convention.

En conséquence,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

VALIDE les termes de la convention qui prévoit du 13 novembre 2024 au 20 juin 2024 l'accueil de deux services civiques au sein de la Résidence Pierre Estève dans le cadre d'actions menées en faveur des seniors de la ville. Ce dispositif vise à lutter

contre l'isolement social des séniors à travers des visites de convivialité à domicile et des ateliers collectifs.

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à signer la convention entre Unis-Cité et le CCAS pour 2024-2025 dans le cadre du programme Solidarité Séniors.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ampliation faite le :

Certifié exécutoire par réception en Préfecture le :

Et par publication le :

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 11 Décembre 2024

Le Président,



Patrick MAUGARD

Accusé de réception en préfecture
011-261100150-20241211-DB202424-DE
Reçu le 18/12/2024